



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 11 mars 2025 à 9h
Salle de réunion de la CCEV à Valençay

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi onze mars, à neuf heures, les membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle de réunion de la CCEV à Valençay sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 5 mars 2025

En exercice : 20

Quorum : 11

13 puis 12 membres du bureau étaient présents : Mme Annick BROSSIER, M. Gérard SAUGET, M. Alain REUILLON (a quitté la séance à 11h08, après l'examen de la question diverse relative à la prorogation du contrat de la chargée de mission Prévention des déchets / ABX), M. Gilles BRANCHOUX, M. Bruno TAILLANDIER, M. Jean AUFRERE, Mme Christiane HUOT, M. Philippe KOCHER, Mme Dominique PINON, M. Francis JOURDAIN, Mme Chantal GODART, M. Joël RETY, M. Jean-Charles GUILLET

Étaient absents/excusés : M. Alain POURNIN, M. Patrick GARGAUD, M. Georges BIDEAUX, M. Claude DOUCET, M. Guy LEVEQUE, M. Michel BRUNET, M. Jean-Paul BECCA VIN

Secrétaire de séance : M. Bruno TAILLANDIER

Participaient également : M. Christian CHARNY, représentant la commune de Fontguenand, en l'absence de M. Georges BIDEAUX (sans voix délibérative), M. Claude BONAMY, représentant la commune de Préaux, en l'absence de M. Guy LEVEQUE (sans voix délibérative), Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Présentation du Guid'Asso par la Ligue de l'Enseignement de l'Indre

0. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
1. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2024
2. Aides économiques de la CCEV : Espace Emeraude à Valençay
3. Préparation du budget principal 2025
4. Acquisition d'un terrain pour les travaux d'extension de l'abattoir
5. Gestion du personnel :
 - a) Prorogation du contrat de la chargée de mission Prévention des déchets / ABC
 - b) Recrutement d'un alternant en communication
6. Boutique de l'OTSI : mise en place d'un droit d'entrée
7. Questions diverses (réalisation d'un schéma directeur pour le développement des pistes cyclables, désignation d'un élu référent France Numérique Ensemble, nouveau cycle de Conversations Carbone, suite du SRADDET, etc.)

La Présidente indique que suite à un imprévu de dernière minute, la Ligue de l'Enseignement de l'Indre ne peut être présente pour expliquer le Guid'Asso. Ce point est donc reporté à un prochain bureau.

La Présidente demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du bureau communautaire du 13 décembre 2024 qui leur a été adressé le 5 mars 2025.

Pour : 10**Contre : 0****Abstentions : 3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, en l'absence de remarque, et à l'unanimité des délégués votants, les membres absents lors de la séance du 13 décembre 2024 ne prenant pas part au vote, le bureau communautaire approuve le procès-verbal du bureau communautaire du 13 décembre 2024 tel que présenté.

Dossier n°2 : Fonds Partenarial Economie de Proximité : demande de subvention de la SARL BENOIT TERRE ET NATURE à Valençay représentée par Mme Pauline BENOIT-MARTINAT DB2024_127

Après 40 ans d'activité, M. Franck POURBAIX, propriétaire du magasin de bricolage-outillage « ESPACE EMERAUDE » à Valençay, a vendu son entreprise (murs et fonds), fin d'année 2024, à M. Nicolas BENOIT et Mme Pauline BENOIT-MARTINAT. Ceux-ci poursuivent l'activité sous la même enseigne, avec un nouveau concept magasin qui intègre un univers chasse (vente, réparations armes et vêtements). Le développement se fait également sur la motoculture destinée aux particuliers et aux professionnels (vente et réparation). L'étage, d'une surface de 400 m², sera aménagé pour recevoir des réunions associatives.

Le couple a sollicité la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, le 20 février 2025, pour une aide financière dans le cadre des futurs travaux à engager.

L'enveloppe des dépenses éligibles au dispositif « aide à l'immobilier d'entreprises CCEV » sur la base des devis existants est estimée à environ 28 000 euros ce qui permettrait d'octroyer à Mme Pauline BENOIT-MARTINAT une aide de 20% de cette somme soit 5 000 euros (plafond de l'aide atteint). Des travaux de rénovation de façades, cloisonnage intérieur, peintures, électricité, menuiseries ... sont concernés.

Pour : 13**Contre : 0****Abstention : 0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la convention signée avec la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre du Fonds Partenarial Economie de Proximité,

Vu la délibération n°DCC2023_67 du 15 mai 2023 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire pour l'attribution des aides aux entreprises,

Vu le projet présenté,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau communautaire :

- ✓ Approuve l'attribution d'une subvention de 5 000 à la SARL BENOIT TERRE ET NATURE, représentée par Mme Pauline BENOIT-MARTINAT pour l'aménagement du nouveau local commercial,
- ✓ Dit que les crédits inscrits à l'article 20422 du budget principal 2024 sont suffisants,
- ✓ Autorise la Présidente à signer la convention afférente avec Mme Pauline BENOIT-MARTINAT, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°3 : Préparation du budget principal 2025

La Présidente présente le budget 2025 du service de gestion des déchets selon 3 simulations :

EVOLUTION DU COUT DU SERVICE ORDURES MENAGERES

Etabli selon les comptes administratifs								
Déchetteries comprises								
	Réalisé	Réalisé	Réalisé			Taux 20%	Taux 20%	Taux 19,5%
ANNEES	2021	2022	2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025 - S1	Budget 2025 - S2	Budget 2025 - S3
Charges à caractère général	1 355 501,43	1 671 066,59	1 856 968,49	2 075 000,00	1 924 010,95	2 106 200	2 075 000	2 075 000
Charges de personnel	109 375,33	132 096,31	110 370,55	120 000,00	126 726,98	140 000	140 000	140 000
Autres charges de gestion courante	1 783,09	262,95	1 111,65	1 500,00	1 092,48	1 500	1 500	1 500
Charges exceptionnelles	621,52	74,40	66,91	0,00	0,00	0	0	0
Amortissements	12 340,36	12 232,97	11 747,85	15 000,00	11 139,02	12 000	12 000	12 000
TOTAL DEPENSES	1 479 621,73	1 815 733,22	1 980 265,45	2 211 500,00	2 062 969,43	2 259 700	2 228 500	2 228 500
Taxe OM	1 374 905,00	1 510 240,00	1 601 327,00	1 957 512,00	1 969 980,00	1 991 000	1 991 000	1 941 210
Atténuation de charges	162 462,16	171 981,41	192 799,91	193 000,00	237 514,99	150 000	200 000	200 000
Produits des services et red. Spéciale	102 663,42	84 718,20	77 763,20	64 000,00	106 090,56	112 000	90 000	90 000
Subventions		10 751,53	12 005,70	0,00	0,00	0	0	0
Autres produits de gestion courante	200,05	0,00	0,00	0,00	898,41	0	0	0
Produits exceptionnels	76 146,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0
TOTAL RECETTES	1 716 377,26	1 777 691,14	1 883 895,81	2 214 512,00	2 314 483,96	2 253 000	2 281 000	2 231 210
RESULTAT	236 755,53	-38 042,08	-96 369,64	3 012,00	251 514,53	-6 700	52 500	2 710
Taux de TEOM	16%	17%	17%	20,00%	20%	20%	20%	19,5%
			en 2023	en 2024	RAR 2024			en 2025
	Conteneurs		20 000 €	21 000 €		Conteneurs		20 000 €
	Panneau signalisation		1 800 €	1 850 €		Panneau signalisation		1 000 €
	Conteneurs		10 500 €	17 000 €		Conteneurs		15 000 €
	Rénovation local gardien		24 300 €		25 000 €	Eclairage et isolation		12 000 €
	Composteurs			1 200 €		Déshuileur		9 000 €
	Bassin de rétention			20 000 €		Clôture déchetterie Heugnes		8 000 €
						Levée de doute		4 100 €
			56 600 €	61 050 €	25 000 €			69 100 €

M. Alain REUILLON préconise de réduire le taux de TEOM, *a minima* pour compenser la hausse des bases.

M. Philippe KOCHER : Compte tenu des incertitudes sur les coûts à venir du service, il me semble préférable que le taux soit maintenu à 20%.

M. Bruno TAILLANDIER : Il faut faire confiance au vice-Président. S'il préconise une baisse, même symbolique, cela permet de réduire la pression fiscale sur les habitants.

Mme Alice CAILLAT rappelle que le produit de la TEOM ne doit financer que le service de gestion des déchets, et en aucun cas le budget principal.

La Présidente rappelle qu'en 2023, la CCEV a enregistré un déficit de près de 100 000 € financés par le budget principal.

Mme Alice CAILLAT insiste sur la nécessité d'ajuster le taux aux réels besoins du service.

M. Philippe KOCHER ajoute que lors du lancement de la collecte des biodéchets, c'est le budget principal qui a financé les investissements.

Compte tenu des incertitudes pesant sur l'évolution des coûts du service de gestion des déchets, le bureau communautaire décide de retenir la simulation n°2 et de maintenir le taux de la TEOM à 20% (MM. Alain REUILLON, Bruno TAILLANDIER et Jean-Charles GUILLET optent pour la simulation n°3 avec un taux de TEOM à 19,5%).

Ces éléments seront intégrés au budget prévisionnel 2025 et seront soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

La Présidente présente les différentes demandes de participation des syndicats de rivière dont la CCEV est membre :

Syndicats de rivière	Versé 2023	Accordé 2024	Versé 2024	Proposition 2025	Commentaires
Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre	1 722 €	1 722 €	2 221 €	2 101 €	Répartition SABI modifiée
Syndicat d'Aménagement des Rivières "Le Modon et le Traînefeuille"	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
Syndicat du Bassin du Nahon	34 320 €	34 320 €	34 320 €	34 320 €	
Syndicat de la Vallée du Renon	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	
Syndicat de la Vallée du Fouzon	6 000 €	6 000 €	5 874 €	7 500 €	selon demande Fouzon 2024
TOTAL	96 542 €	96 542 €	96 915 €	98 421 €	
Inscrit au budget	97 000 €	97 000 €		97 000 €	
Produit GEMAPI appelé	80 000 €	97 000 €		97 000 €	

La Présidente précise qu'à ce jour, hormis le SABI, aucun syndicat n'a transmis sa demande de participation à la CCEV. En l'absence et considérant que les montants sont constants d'une année sur l'autre, le tableau ci-dessus permet d'estimer les sommes en jeu. Elle rappelle qu'en 2024, le Syndicat de la Vallée du Fouzon avait demandé que sa participation soit revalorisée de 1 500 € afin de procéder à l'entretien des berges. Cette proposition n'avait pas été acceptée par le conseil communautaire, dans la mesure où les membres ont considéré que cela faisait partie des prérogatives des propriétaires riverains. Elle propose donc de maintenir le montant alloué au Syndicat de la Vallée du Fouzon à 6 000 €.

M. Philippe KOCHER confirme que ce n'est pas au syndicat d'entretenir les berges, mais au propriétaire.

M. Francis JOURDAIN : Mais on sait bien que les propriétaires ne le feront pas. Certains ne savent même pas qu'ils possèdent ces parcelles. Et on ne peut pas faire grand-chose avec 1 500 €.

Mme Alice CAILLAT rappelle que la CCEV n'est qu'un petit contributeur au Syndicat de la Vallée du Fouzon et que les sommes demandées aux autres EPCI doivent certainement permettre d'envisager des travaux plus conséquents.

M. Bruno TAILLANDIER : Je rappelle que sur les 45 milliards d'euros prélevés par l'Agence de l'Eau, seulement 6% sont dirigés vers les gestionnaires d'eau potable. Une grande partie est destinée au grand cycle de l'eau.

Il ajoute que concernant l'assainissement, à ce jour, pas une seule commune n'est aux normes. Il faudrait avoir une réflexion collective sur le sujet, mais aussi pousser le SPANC à mieux suivre les contrôles.

M. Philippe KOCHER : Il me semblait que les 50 000 € octroyés au Syndicat d'Aménagement des Rivières "Le Modon et le Traînefeuille" étaient une mesure ponctuelle mais je constate que c'est désormais un acquis.

M. Francis JOURDAIN explique que ce syndicat a fait des choix au-dessus de ses capacités financières.

La Présidente répond que ce syndicat associe véritablement la CCEV à ses réflexions et fait du bon travail. Elle ajoute que ces 50 000 € sont nécessaires jusqu'à la fin du contrat de bassin en cours.

M. Joël RETY indique que le Syndicat du Bassin du Nahon fait de gros travaux actuellement.

Le bureau communautaire approuve (abstention de M. Philippe KOCHER) des montants demandés par les syndicats de rivière à l'exception du Syndicat de la Vallée du Fouzon qui devra être ramené à 6 000 €. Le produit de GEMAPI appelé sera donc de 97 000 €.

Ces éléments seront intégrés au budget prévisionnel 2025 et seront soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

La Présidente présente les différentes participations des organismes avec lesquels la CCEV a contractualisé :

	Versé 2023	Accordé 2024	Versé 2024	Proposition 2025
Développement économique				
MLJ - Mission locale Jeunes	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
Initiative Indre - Convention	15 244,00 €	- €	7 622,00 €	7 622,00 €
Initiative Indre - Cap'Jeunes	2 000,00 €	2 059,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Initiative Indre - Cap'Agri	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Autres				
FOL 36 - Animateur local	26 466,70 €	27 500,00 €	24 090,00 €	27 500,00 €
COS du Personnel	9 505,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €	11 992,00 €
Syndicat Départemental des Transports Scolaires	430,00 €	- €	- €	- €
SDEI 36 - Cotisation SIG	1 743,57 €	1 750,00 €	1 760,87 €	2 000,00 €
SMVTAV - Train touristique	89 369,55 €	84 981,43 €	84 981,43 €	85 000,00 €
SM Pays de Valençay en Berry - SCOT	3 483,16 €	10 200,00 €	10 283,76 €	35 000,00 €
SM Pays de Valençay en Berry - RGPD	2 500,00 €	2 500,00 €	2 600,00 €	2 700,00 €
SM Pays de Valençay en Berry - Tourisme	- €	- €	- €	
SMRIP 36 - Fonctionnement RIP 36	1 888,35 €	1 821,97 €	1 821,97 €	2 000,00 €
GIP RECIA- Adhésion & contribution option 8	4 460,00 €	4 500,00 €	4 460,00 €	4 500,00 €
FIPHFP - Cotisation Handicap 6%	- €	- €	- €	
ATD 36 - VOIRIE	12 161,00 €	12 500,00 €	12 091,50 €	12 500,00 €
LA VILLETTE - Culture - adhésion Micro-Folie	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
CIVAM de Valençay	5 000,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	7 000,00 €
CIVAM de Valençay - Part AELB	9 240,00 €	5 000,00 €		10 000,00 €
TOTAL	188 091,33 €	175 712,40 €	173 611,53 €	215 414,00 €
Inscrit au budget	190 000 €	175 000 €		220 000 €

Concernant la participation au Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy-Valençay, la Présidente explique avoir rencontré la SABA, association qui assure l'animation. Il lui a été indiqué que malgré les montants importants apportés par la CCEV, la fréquentation n'évoluait pas. Ce constat est aussi dressé par le Conseil Départemental. Cela pose la question de la professionnalisation de cette animation. Elle ajoute que, contrairement à ce qui a été annoncé, le train à vapeur ne pourra pas arriver en gare de Valençay en 2025, notamment en raison de l'interdiction de faire circuler les vélorails et le train sur une même période, même si des jours dédiés sont identifiés.

M. Bruno TAILLANDIER : Il faudrait que la Région finance la SABA pour un poste d'animation touristique.

Concernant le SCOT, la Présidente explique qu'il doit être révisé afin de se mettre en conformité avec la loi ZAN du 20 juillet 2023.

M. Jean AUFRERE, Président du Pays de Valençay en Berry, explique que cette mise à jour n'interviendra qu'à partir de la prochaine mandature.

La Présidente demande que soit vérifié le montant appelé par le Pays en 2025. Le cas échéant, le montant inscrit à l'article 6558 sera ajusté à 200 000 €, au lieu de 220 000 €.

La Présidente présente la section de fonctionnement du budget principal 2025 :

BUDGET PRINCIPAL		VOTE 2024 M 57	REALISE 2024	Commentaires	PREVISION 2025 - BP	Commentaires
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 204 595,73 €	6 052 177,54 €		7 072 242,00 €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 259 500,00 €	2 843 793,87 €		3 313 978,00 €	
60611	Eau et assainissement	5 000,00 €	4 651,03 €		5 500,00 €	OTSI+0,5k€, Red AELB, AAGDV
60612	Energie - Electricité	60 000,00 €	52 302,79 €		60 000,00 €	OTSI+5k€
60613	Chauffage urbain	10 000,00 €	3 239,21 €		8 000,00 €	Musée
60622	Carburants	7 000,00 €	3 956,33 €		7 000,00 €	
60623	OTSI - Fonctionnement	28 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00 €	7 070,03 €		7 500,00 €	OTSI+500€
60632	Fournitures de petit équipement	12 500,00 €	10 361,14 €		12 500,00 €	OTSI+1,5€
60633	Fournitures de voirie	10 000,00 €	8 587,32 €		10 000,00 €	Graves (sans main d'œuvre)
60636	Vêtements de travail	2 000,00 €	2 674,24 €		5 000,00 €	Déchetteries/Musée/Nettoyage/ST
6064	Fournitures administratives	13 000,00 €	4 005,34 €		15 500,00 €	OTSI+1,5€
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	6 000,00 €	5 567,13 €		7 500,00 €	
6067	Fournitures scolaires (RASED)	1 500,00 €	1 336,69 €		1 500,00 €	RASED
6068	Autres matières et fournitures	30 000,00 €	7 577,13 €		30 000,00 €	Pas de sacs poubelle en 2024 + travaux en régie
6078	Autres marchandises	2 500,00 €	2 086,40 €		3 000,00 €	Boutique Musée
611	Contrats de prestations de services	2 085 000,00 €	1 893 272,41 €		2 085 000,00 €	OM
61351	Locations mobilières	17 000,00 €	14 455,00 €	Consorts Guignard	15 500,00 €	Musée 15,5k€-Guignard
61521	Terrains	10 000,00 €	9 517,37 €		10 000,00 €	Entretien EV / déchetteries
615221	Bâtiments publics	20 000,00 €	13 242,29 €		20 000,00 €	dont entretien toitures et gouttières 4,5k€, alarmes
615228	Autres bâtiments (logements sociaux)	15 000,00 €	13 600,87 €		15 000,00 €	Entretien logements sociaux
615231	Voiries	480 000,00 €	466 544,48 €		480 000,00 €	+ 10 k€ de panneaux inscrits en investissement & 10 k€ au 60633
61551	Matériel roulant	3 000,00 €	2 233,80 €		4 000,00 €	
61558	Autres biens mobiliers	10 000,00 €	5 671,12 €		10 000,00 €	
6156	Maintenance	52 000,00 €	47 803,97 €		52 000,00 €	dont OTSI +2k€
6161	Multirisques	35 000,00 €	36 504,40 €		40 000,00 €	dont expo Musée + OTSI + RC évts climatiques
617	Etudes et recherches	86 000,00 €	44 314,35 €	ABC + Programmation Musée + Assainissement	114 700,00 €	dt ABC 68k€ en 2025 et 40k€ programmiste + OM 6k€
6182	Documentation générale et technique	4 000,00 €	2 902,68 €		4 300,00 €	dont OTSI + 300€
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00 €	5 049,00 €	Services Techniques	5 000,00 €	Réseau lecture
6188	Autres frais divers	500,00 €	2 144,00 €		1 500,00 €	
6226	Honoraires	2 000,00 €	794,83 €		4 500,00 €	Convention Musée 2026 + Huissier OM
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00 €	0,00 €		1 000,00 €	
6228	Divers (SACEM, SACD, GUSO, Régie spectacles, OPAC36)	10 000,00 €	5 911,71 €		66 228,00 €	Life 42k€, OPAC 15 k€, CCT 14k€, ServPop 5 k€
6231	Annonces et insertions	3 000,00 €	2 538,26 €		3 000,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies (PACT)	36 500,00 €	22 685,73 €		31 000,00 €	PACT 12k€+ Animations 5k€+ Micro-Folie 3k€+ Vœux 1,5k€+ Life 3k€+ Réunions diverses + OTSI 1k€, Dév. Eco 5 k€

BUDGET PRINCIPAL		VOTE 2024 M 57	REALISE 2024	Commentaires	PREVISION 2025 - BP	Commentaires
6236	Catalogues et imprimés	62 000,00 €	32 255,10 €		57 000,00 €	report 2023+ Mag + Musée + Sentier BR + OM captation vidéo et photos + Flyers promo services compensés
6237	Publications internes à la Collectivité	0,00 €	600,00 €		0,00 €	par - de dépenses au 6237 + panneau pocket
6238	Divers	3 000,00 €	1 065,00 €		3 000,00 €	
6247	Transports collectifs	2 000,00 €	194,59 €		2 000,00 €	dont Rallye des 4èmes
6251	Voyages et déplacements	10 000,00 €	6 038,55 €		10 000,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00 €	336,94 €		5 300,00 €	Voir article 62875
6262	Frais de télécommunications	22 000,00 €	17 045,72 €		27 000,00 €	En renégociation + dont OTSI
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	223,48 €		1 000,00 €	
6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00 €	4 019,58 €		5 000,00 €	
6282	Frais de gardiennage	3 000,00 €	0,00 €		3 000,00 €	Déplacements sur alarmes
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00 €	29 657,61 €	Multis	10 000,00 €	Prévision fin de contrat Multis + vitres bât CCEV et OTSI (5k€)
62875	Aux communes membres du GFP (affranchissement)	3 000,00 €	1 300,00 €		0,00 €	
6288	Autres	23 500,00 €	30 237,62 €	dont 29k€ de gymnase	30 450,00 €	Gymnase Valençay, TPE OTSI
63512	Taxes foncières	19 000,00 €	17 264,08 €		19 000,00 €	+1,7% sur les bases
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	5 000,00 €	954,55 €		5 000,00 €	dont cartes grises
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 261 000,00 €	1 258 507,49 €		1 383 500,00 €	9,7%
6218	Autre personnel extérieur (PVD, CMA)	26 500,00 €	18 658,22 €	12k€ CMA et 6k€ PVD	20 000,00 €	Convention CMA 3,5 k€ + Chef PVD 10k€ + MâJ DUERP-RPS 4k€ + archiviste 2k€
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00 €	738,70 €		1 000,00 €	
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	18 000,00 €	16 632,76 €		19 000,00 €	CNFPT +0,1% ; CDG +0,05%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 000,00 €	878,88 €		1 000,00 €	
64111	Rémunération principale titulaires	600 000,00 €	560 223,41 €		520 000,00 €	3 titulaires en - remplacés par contractuels
64131	Rémunérations non titulaires	245 000,00 €	299 326,49 €		415 000,00 €	3 contractuels en +
64132	Non titulaires - SFT	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 000,00 €	153 834,35 €		165 000,00 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	170 000,00 €	168 683,31 €		185 000,00 €	CNACL +4 pts
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 000,00 €	11 996,76 €		20 000,00 €	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	35 000,00 €	25 416,34 €		35 000,00 €	
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00 €	2 118,27 €		2 500,00 €	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 354 068,73 €	1 322 675,05 €		1 499 164,00 €	-8 031,27 €
7391111	Dégrèvement de taxe foncière sur propriétés non bâties jeunes agriculteurs	500,00 €	274,00 €		500,00 €	
7391118	Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes	2 000,00 €	1 402,00 €		2 000,00 €	
739211	Attribution de compensation	400 600,00 €	400 600,00 €		535 800,00 €	Transfert Médiathèque Valençay en 2025 + 6 mois 2024
739215	Reversements conventionnels de fiscalité (GEMAPI reversée aux syndicats de rivière)	97 000,00 €	96 915,00 €		99 000,00 €	
739221	FNGIR	582 000,00 €	581 464,00 €		582 000,00 €	
7398	Reversement compensation CVAE	21 968,73 €	13 309,10 €		20 000,00 €	dont imprévis
7498	Reversement subvention AELB - CIVAM	250 000,00 €	228 710,95 €		259 864,00 €	PSE - Année 4
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	551 627,00 €	0,00 €		0,00 €	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	200 000,00 €	173 953,08 €		200 000,00 €	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	1,52 €		0,00 €	Vente Riolland
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	0,00 €	3 595,56 €		0,00 €	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	200 000,00 €	170 356,00 €		200 000,00 €	y compris amortissements (172 k€) et prorata (+30 k€)
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	520 000,00 €	418 521,91 €		635 600,00 €	17 500,00 €
65311	Indemnités élus	66 500,00 €	64 708,56 €		67 000,00 €	
65313	Cotisations de retraite élus	7 500,00 €	5 443,54 €		7 000,00 €	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	14 000,00 €	11 836,92 €		13 000,00 €	
65315	Formation	3 000,00 €	0,00 €		3 000,00 €	
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	1 000,00 €	210,91 €		1 000,00 €	
6541	Créances admises en non-valeur	0,00 €	0,00 €		1 000,00 €	

BUDGET PRINCIPAL		VOTE 2024 M 57	REALISE 2024	Commentaires	PREVISION 2025 - BP	Commentaires
6542	Créances éteintes	1 000,00 €	0,00 €		2 000,00 €	Liquidations jud. en cours (red. spéciale OM)
6558	Autres contributions obligatoires (participations)	175 000,00 €	159 489,53 €	7,5k€ Initiative Indre versée en 2023 mais majoration part* SCOT (+8k€)	220 000,00 €	voir détail
65736211	Versement aux budgets annexes	42 000,00 €	37 500,00 €	Subvention d'équilibre Abattoir	56 000,00 €	Subvention d'équilibre Abattoir
657382	Autres organismes publics (Synd. de Pays)	110 000,00 €	2 076,89 €	Part* Chef de cellule Tourisme	155 600,00 €	Pays OTSI (part salaires) 2024 et 2025
65748	Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	100 000,00 €	137 253,89 €	Subv* OTSI payée à cet article	110 000,00 €	dont PACT 2025 86,2k€
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
65888	Autres	0,00 €	1,67 €		0,00 €	
66	CHARGES FINANCIERES	38 400,00 €	34 726,14 €		35 000,00 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 400,00 €	37 252,95 €		35 000,00 €	dt 400 € ICNE
66112	ICNE - Intérêts rattachés à l'exercice	0,00 €	-2 526,81 €		0,00 €	
67	CHARGES SPECIFIQUES	20 000,00 €	0,00 €		5 000,00 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00 €	0,00 €		5 000,00 €	En fonction des besoins
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 204 595,73 €	6 052 177,54 €		7 072 242,00 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 175 395,73 €	6 553 573,87 €		6 663 700,00 €	
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	914 558,73 €	0,00 €		0,00 €	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	576 000,00 €	634 554,02 €		627 500,00 €	
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur services extérieurs	193 000,00 €	237 514,99 €		200 000,00 €	Budget OM
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	375 000,00 €	374 052,25 €	Abattoir	385 000,00 €	Abattoir
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	7 137,78 €	Maladie	32 500,00 €	Maladie- décès
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	8 000,00 €	15 849,00 €		10 000,00 €	Charges CNRACL OM
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 000,00 €	15 002,09 €		20 000,00 €	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	25 000,00 €	15 002,09 €		20 000,00 €	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	191 000,00 €	196 661,40 €		185 500,00 €	
7018	Autres ventes de produits finis	64 000,00 €	35 795,24 €	Reprise matériaux + soutiens OM	30 000,00 €	Budget OM
70328	Autres droits de stationnement et de location	1 000,00 €	0,00 €	AAGDV	5 000,00 €	AAGDV
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	46 000,00 €	70 295,32 €		60 000,00 €	Budget OM
7062	Redevances et droits à caractère culturel	58 000,00 €	84 323,81 €	Entrées Musée	70 000,00 €	Entrées Musée
7062	Redevances et droits à caractère culturel - OTSI	0,00 €	0,00 €		10 000,00 €	Animations OTSI
7078	Autres marchandises (boutique du Musée)	3 000,00 €	3 790,83 €			
7078	Autres marchandises (OTSI)	15 000,00 €	0,00 €		9 500,00 €	Recettes OTSI boutique
70875	Par les communes membres du GFP (Rembt Ecueillé ascenseur)	1 000,00 €	2 456,20 €		1 000,00 €	
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables (dont cours de trombone + Poulaines Gymnase)	3 000,00 €	0,00 €		0,00 €	Pas de convention trombone
72	TRAVAUX EN REGIE	1 224 290,00 €	1 487 391,00 €		8 500,00 €	
722	Travaux en régie (opération d'ordre)				8 500,00 €	Transfert en invest.
73	IMPOTS ET TAXES	1 209 690,00 €	1 313 091,00 €		1 165 700,00 €	
73211	AC - Attribution de compensation	14 600,00 €	14 600,00 €		14 200,00 €	Modification AC Géhée
732221	FPIC	0,00 €	159 700,00 €		0,00 €	
7351	Fraction de TVA - TH	873 897,00 €	835 578,00 €	dt régul 2023 -8k€	845 000,00 €	Selon PLF 2025 -3% (estim*)
7352	Fraction de TVA - CVAE	321 193,00 €	303 213,00 €		306 500,00 €	Estimation
731	FISCALITE LOCALE	2 897 980,00 €	3 017 920,09 €		3 033 000,00 €	
73111	Impôts directs locaux (THA, TFBA, TFNBA,CFE)	681 430,00 €	711 074,00 €		718 000,00 €	Selon estimation
73112	Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	0,00 €	0,00 €	abrogée	0,00 €	Suppression 2023, Voir 7352
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	24 000,00 €	79 238,00 €	Intermarché	80 000,00 €	
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	103 038,00 €	107 842,00 €		109 000,00 €	
73118	Autres contributions directes	0,00 €	15 160,00 €	Rôles supplémentaires	0,00 €	
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	1 957 512,00 €	1 966 107,00 €	Passage TEOM à 20%	1 991 000,00 €	+1,7% de bases et taux 20%
73136	Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et risque d'inondations	97 000,00 €	97 003,00 €		97 000,00 €	Selon vote CC
731721	Taxes de séjour	35 000,00 €	41 496,09 €		38 000,00 €	

BUDGET PRINCIPAL		VOTE 2024 M 57	REALISE 2024	Commentaires	PREVISION 2025 - BP	Commentaires
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 250 067,00 €	1 255 131,21 €		1 534 500,00 €	
741124	Dotation d'intercommunalité	373 900,00 €	373 911,00 €		370 000,00 €	Estimation
741126	Dotation de compensation des groupements de communes	330 867,00 €	330 861,00 €		325 000,00 €	Estimation
744	FCTVA	70 000,00 €	2 074,12 €	Voirie 2024 versée en 2025	140 000,00 €	sur 615231 - 2024 & 2025
74718	Autres : ETAT - Autres participations d'insertion	17 500,00 €	0,00 €	Inclus dans article 7478888	0,00 €	
7472	Région	41 800,00 €	59 659,02 €	PACT 2023 Solde et acompte 2024	95 000,00 €	PACT 2024 Solde et acompte 2025
7472	Région	0,00 €	0,00 €	LEADER Programmiste	35 000,00 €	LEADER Programmiste
7473	Département	0,00 €	0,00 €			
74741	Communes membres du GFP	80 000,00 €	97 697,07 €	Fonds de concours voirie 2023	100 000,00 €	Fonds de concours voirie 2024
74758	Autres groupements	50 000,00 €	0,00 €			
747888	Autres organismes (ADEME, CAF...)	180 000,00 €	258 129,63 €	dt PSE 182,5k€ + conseiller numérique 37,5k€ + OFB 33k€ + CAF 4k€	363 500,00 €	dt PSE 250 k€ + conseiller numérique 20k€+17,5k€+12,5k€+ Région 12k€ + MFS-MSA 20k€ + 31,5 k€OFB-1
74832	Etat - Compensation au titre des exonérations de CFE	100 000,00 €	117 891,00 €		100 000,00 €	
74833	Etat - Compensation exonérations des taxes foncières	6 000,00 €	6 719,00 €		6 000,00 €	
74834	Etat - Compensation exonérations de taxe d'habitation	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
74836	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	0,00 €	8 189,37 €		0,00 €	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	109 600,00 €	112 360,27 €		96 000,00 €	
752	Revenus des immeubles	105 600,00 €	100 513,68 €	Logt sociaux + SEBN + Espace Gâtines	92 000,00 €	OPAC 80k€, SEBN 12k€, Gâtines
75888	Autres	4 000,00 €	11 846,59 €		4 000,00 €	Rembt assurances
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	4 290,21 €	SEM Territoire Développt	4 000,00 €	Terr. Développement
77	PRODUITS SPECIFIQUES	1 500,00 €	4 563,58 €		1 500,00 €	
773	Mandats annulés ou déchéance quadriennale	1 500,00 €	966,50 €		1 500,00 €	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	3 597,08 €		0,00 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 175 395,73 €	6 553 573,87 €		6 676 200,00 €	
Pour mémoire DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 204 595,73 €	6 052 177,54 €		7 072 242,00 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		-29 200,00 €	501 396,33 €		-396 042,00 €	

La Présidente explique que ce budget est présenté sans reprise de l'excédent 2024 et sans virement à la section d'investissement.

Elle cède la parole à Mme Alice CAILLAT pour développer les différents articles budgétaires (voir tableau ci-dessus).

Article 6228 : l'augmentation entre 2024 et 2025 s'explique principalement par l'évolution des conditions tarifaires de l'OPAC pour la gestion des logements sociaux (estimation +10 000 €) et l'intégration du projet de cadran solaire pour la CCEV (20 000 €).

Article 6288 : M. Philippe KOCHER dit qu'il va vraiment falloir s'occuper de ce problème de gymnase. Il n'est pas normal que sur l'ancien canton d'Ecueillé, les communes financent cet équipement au travers d'un SIVOM et que sur l'ancien canton de Valençay, ce soit la CCEV, donc toutes les communes, y compris celles d'Ecueillé, qui financent. Les communes du secteur d'Ecueillé financent donc deux fois.

Mme Alice CAILLAT rappelle que ce sujet a été abordé plusieurs fois et qu'il avait été décidé lors d'un précédent bureau de reporter le traitement de cette problématique à la prochaine mandature. M. Jean AUFRERE confirme cette position.

Article 739215 : le montant de la taxe GEMAPI reversé aux syndicats de rivière sera ajusté à 97 000 € au lieu de 99 000 €.

Article 6558 : le montant des contributions obligatoires sera ajusté à 200 000 € au lieu de 220 000 €.

Considérant que la répartition du FPIC n'a pas encore été déterminée, cette dotation ne sera pas inscrite au budget prévisionnel.

Mme Alice CAILLAT précise que certains ajustements seront faits au regard des informations reçues d'ici au vote du budget. Elle rappelle que l'excédent de fonctionnement de 2024 s'élève à 1 415 955,06 €.

Le bureau communautaire valide à l'unanimité ce projet de budget tout en acceptant le principe d'évolutions à la marge d'ici au vote du budget.

Ces éléments seront intégrés au budget prévisionnel 2025 et seront soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

La Présidente présente la section d'investissement du budget principal 2025 :

INVESTISSEMENT - DEPENSES OBLIGATOIRES		
Déficit des restes à réaliser	Solde N-1	328 200 €
Participations	Abattoir - participation aux travaux - phase 1	100 000 €
Amortissements	Amortissements des subventions	16 000 €
Emprunts - capital	Remboursement en capital des emprunts (et cautions)	100 000 €
DEV ECO	Aide à l'immobilier d'entreprises	25 000 €
VOIRIE	Panneaux de signalisation	10 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	Serveurs et interconnexion bâtiments - FAR 2025	35 000 €
MUSEE	Etude Muséographe (BdT)	48 000 €
MEDIATHEQUE ECUEILLE	Mobilier de bureau adapté (FIPH)	4 700 €
DECHETTERIE HEUGNES	Bassin de rétention - FAR (Demande DREAL)	27 000 €
SIEGE CCEV	Véhicules tous services - FAR	30 000 €
MUSEE	Tournette et panneaux amovibles - FAR	6 000 €
OUVRAGES D'ART	Ecueillé - ponts de Courcueil - PNP	571 000 €
SOUS-TOTAL		1 300 900 €
INVESTISSEMENT - DEPENSES A STATUER		
VOIRIE	Renforcement et aménagement de la VC de la grotte de Pellevoisin	100 000 €
OUVRAGES D'ART	Langé - pont du Nahon - PNP	350 000 €
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	Mobilier de bureau (Espace Gâtines et autre)	4 100 €
	Travaux en régie - aménagements réalisés par Services Techniques	8 200 €
	Services Techniques - Matériels électroportatifs	2 600 €
DECHETTERIES	Levée de doute (4,1 k€) + Eclairage (10k€) + Isolation local (2k€)	16 100 €
	Travaux clôture (8k€)	8 000 €
OM	Conteneurs + Colonne verre fixes + Panneaux Heugnes	36 000 €
	Déshuileur Déchetterie Valençay	9 000 €
ESPACE GATINES	AJEV - matériel animation	1 000 €
	EPN - matériel animation, MAO, espace numérique	14 700 €
MEDIATHEQUE ECUEILLE	Mobilier de rangement	1 000 €
	Panneaux de rue	3 000 €
MUSEE	Travaux - Rideaux métalliques	4 900 €
OTSI VALENÇAY	Etude scénographie boutique	15 000 €
LOGEMENTS SOCIAUX	Jeu-Maloches - Microstation et remise en état	15 000 €
SIEGE VALENÇAY	Achat matériel informatique (DevEco, Musée, Médiat, OTSI)	12 700 €
	Mobilier bureau (MicroFolie, Qualité, Médiat, EPN)	3 600 €
	Travaux sur le bâtiment : couvreur antenne, lasure bardage	8 500 €
SOUS-TOTAL		613 400 €
TOTAL DEPENSES		1 914 300 €

M. Bruno TAILLANDIER demande s'il faudra acheter du terrain pour réaliser le renforcement de la route de la Grotte à Pellevoisin. M. Gérard SAUGET répond que non, *a priori*. Il précise que la DDT se renseigne pour savoir si le diocèse peut/doit participer au financement.

M. Bruno TAILLANDIER propose de faire financer le projet par une cagnotte participative.

M. Philippe KOCHER demande pourquoi il faut réaliser une étude scénographique à l'Office de Tourisme. M. Gérard AUGET rappelle que cela avait été pointé dans l'étude touristique réalisée par le cabinet PILLAULT.

M. Jean AUFRERE : Il faudrait ajouter 40 000 € pour l'acquisition du bâtiment de 300 m² situé au sein de RM Entrepôt. Pour mémoire, le menuisier d'Ecueillé pourrait se porter acquéreur du bâtiment principal de 1 000 m² pour 200 000 €. La Présidente ajoute que ce dossier sera à réexaminer et que cela pourrait permettre de disposer d'un bâtiment relais pour les entreprises. Mais des travaux seront à réaliser en amont.

CREDITS DISPONIBLES		
	Excédent d'investissement reporté 2024	616 500 €
	FCTVA	220 700 €
	Affectation supplémentaire	0 €
	Subventions diverses 2025 - FAR + BdT	89 700 €
	Subventions 2024 - FAR	27 000 €
	Ouvrages d'art Ecueillé : PNP + Amendes Police + DSIL	380 000 €
	Ouvrages d'art Langé : PNP + Amendes Police + DSIL	235 000 €
	Fonds de concours communaux (OA Luçay et Villentrois)	23 300 €
	Virement de la section de fonctionnement	
	Amortissements	200 000 €
TOTAL RECETTES		1 792 200 €
	DEFICIT	-122 100 €

La Présidente précise qu'à ce stade, aucun virement de la section de fonctionnement n'a été intégré.

Le bureau communautaire valide à l'unanimité ce projet de budget en y ajoutant 40 000 € de dépenses pour l'acquisition d'un bâtiment à Ecueillé.

Ces éléments seront intégrés au budget prévisionnel 2025 et seront soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

Dossier n°4 : Acquisition d'un terrain pour les travaux d'extension de l'abattoir

Suite à son courrier en date du 20 novembre 2024, la Présidente explique avoir reçu une réponse favorable du conseil municipal de Valençay à sa proposition d'achat d'un terrain jouxtant l'abattoir au prix de 6 € le m², la commune se proposant de prendre en charge également les frais de bornage, notariés ainsi que les travaux d'accessibilité du parking du stade au terrain d'entraînement.

Mme Alice CAILLAT précise que le bornage et les actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis favorable à cet achat dans ces conditions. Cette proposition sera soumise à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

Dossier n°5 : Gestion du personnel

a) Prorogation du contrat de la chargée de mission Prévention des déchets / ABC

La Présidente indique que le contrat de travail de la chargée de mission Prévention des déchets / ABC arrivera à échéance le 16 juin 2025. Considérant que lors de ce recrutement, le poste avait été créé sans ambition de le pérenniser, l'objectif étant d'améliorer le tri des habitants, la Présidente propose de le reconduire pour un an.

Le vice-Président explique qu'un an ne suffira pas pour atteindre l'objectif fixé par la réglementation de réduction des déchets enfouis. C'est la raison pour laquelle il préférerait partir sur un contrat de 3 ans.

M. Bruno TAILLANDIER trouve qu'elle fait du très bon travail et qu'un contrat de 3 ans sécuriserait son parcours.

M. Philippe KOCHER confirme que l'agent travaille bien et fait un bon duo avec sa responsable.

La Présidente indique qu'au vu des positions des membres du bureau, elle accepte un contrat de 3 ans mais explique qu'elle espère que l'on ne lui reprochera pas d'avoir recruté quelqu'un pour un an et que l'on va finalement garder pour 4 ans.

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis favorable à la reconduction du contrat pour 3 ans.

M. Alain REUILLON quitte la séance.

b) Recrutement d'un alternant en communication

La Présidente rappelle que le bureau communautaire avait validé le principe du recrutement d'un alternant en communication, pour un montant annuel compris entre 11 000 € et 17 000 € par an, les frais de scolarité étant pris en charge par le CNFPT.

Lors du bureau communautaire du 7 février 2025, les membres ont été informés que finalement, le CNFPT ne pouvait pas prendre en charge les frais de scolarité qui sont compris entre 7 000 € et 10 000 € par an. Les membres du bureau avaient alors demandé un temps de réflexion pour savoir si le recrutement d'un alternant en communication était maintenu. La Présidente rappelle que ce recrutement a pour objectif de soulager la responsable du pôle Culture – Communication et désormais également Tourisme. Cette responsable est en effet amenée à gérer des dossiers lourds et épineux politiquement, souvent très chronophages.

M. Bruno TAILLANDIER : Si on recrute quelqu'un en alternance, il ne faudra pas ensuite dire que la CCEV a encore besoin de quelqu'un.

M. Philippe KOCHER : Il faudrait faire la liste des missions de la responsable et voir comment on peut la soulager, et lui faire gagner du temps.

M. Jean AUFRERE fait remarquer que la responsable travaille sur certains dossiers alors qu'ils ont été transférés à d'autres structures. Il prend l'exemple du transfert des offices de tourisme sur lequel elle a beaucoup travaillé alors que cette tâche revient au Pays de Valençay en Berry.

La Présidente explique que la CCEV est concernée par ce transfert, sur les aspects financiers d'une part mais aussi politique d'autre part. La CCEV doit en effet participer à l'élaboration de la stratégie touristique à son échelle. Et pour ce faire, il est nécessaire de connaître le dossier. Cela suppose d'y consacrer du temps et de la réflexion.

Le bureau communautaire émet un avis défavorable au recrutement d'un alternant.

Dossier n°6 : Boutique de l'OTSI : mise en place d'un droit d'entrée

Compte tenu de l'heure, la Présidente propose de reporter l'examen de ce dossier à un bureau ultérieur.

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité.

Dossier n°7 : Questions diverses

1) Réalisation d'un schéma directeur pour le développement des pistes

REPORTE

2) Désignation d'un élu référent France Numérique Ensemble

La Présidente explique avoir reçu un courrier du Préfet demandant à ce que la CCEV désigne un élu référent pour la déclinaison du plan d'actions France Numérique Ensemble. Au regard des prérogatives des vice-Présidents respectifs, elle propose de désigner M. Patrick GARGAUD, vice-Président délégué aux services à la population.

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

3) Nouveau cycle de Conversations Carbone

Un nouveau cycle de Conversations Carbone sera ouvert aux élus municipaux et agents à partir du 25 mars. Pour mémoire, ce cycle compte 6 ateliers de 2 heures chacun. Les Maires sont invités à relayer cette information auprès de leurs conseillers municipaux et agents.

4) Suite du SRADET

La Présidente indique avoir reçu un courrier du Président de la Région Centre-Val de Loire précisant que la procédure de révision du SRADET était suspendue, compte tenu des réflexions en cours – y compris au niveau national – concernant la loi ZAN du 20 juillet 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.